

Charte d'engagement bénévole

Mission générale :

Offrir bénévolement des soins aux patient.e.s sans couverture sociale au sein du centre de santé Accueil Santé Béziers

Permanences médicales

- Consultation gratuite sur rendez-vous pour les patient.e.s sans couverture sociale
- Délivrance de traitement : soit disponible dans la pharmacie du centre de santé, soit par ordonnance avec orientation vers les pharmacies partenaires
- Liaison avec les coordinatrices médico-sociales pour l'orientation des patient.e.s en fin de consultation :
 - Toute ordonnance délivrée (traitement non disponible dans les stocks de la pharmacie ASB) doit être avisée et tamponnée par l'une des coordinatrices médico-sociales, pour orientation vers nos pharmacies partenaires ;
 - Tout examen prescrit sur ordonnance doit être avisé et tamponné par l'une des coordinatrices médico-sociales, pour prise de rendez-vous (radio, scanner, etc.)

Cabinet médical

- Utilisation des cabinets médicaux :
 - Veiller au bon fonctionnement du matériel médical et le cas échéant, prévenir les coordinatrices médico-sociales, afin de procéder à une commande chez les fournisseurs (Medica, etc.) ;
 - Veiller à respecter les règles d'hygiène dans le cabinet médical (produits de désinfection disponibles, plusieurs poubelles disponibles pour déchets classiques et déchets médicaux) ;
 - Veiller au nettoyage des outils non jetables (désinfection, stérilisation)

Pharmacie ASB

- Délivrance de traitement : vérifier si le médicament est disponible dans les stocks fournis par PHI avant toute prescription ;
- Veiller aux dates de péremption des médicaments ; une caisse regroupe les dates courtes à délivrer en priorité ; un carton pour les boîtes périmées à jeter est disposée dans la pharmacie ;
- Veiller aux étiquettes présentes sur les boîtes de médicaments : elles permettent de maintenir un minimum de stock dans la pharmacie mais aussi de préparer et passer la commande du mois suivant. Lorsque vous délivrez une boîte de médicament comportant une étiquette, veillez à l'enlever et la déposer dans la boîte prévue à cet effet

ATTENTION : ASB ne délivre aucun traitement de substitution, aucun traitement VIH et Hépatites (renvoi des patient.e.s vers EPISODE, CEGGID ou PASS de l'hôpital)

Engagement des bénévoles

Les bénévoles assurent les permanences médicales selon leur disponibilité de planning, en coordination avec les salarié.e.s de l'association.

En cas d'impondérable, merci de prévenir au plus tôt les coordinatrices médico-sociales le plus tôt possible, afin de réorganiser les permanences.

En signant ce document, je m'engage à respecter les valeurs portées par l'association Accueil Santé Béziers : respect des patient.e.s, bienveillance, non-jugement

Signature